

## Psychologie Information Orientation

### POUR DEFENDRE LE METIER ET LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION DANS L'EDUCATION NATIONALE

Mardi 2  
Décembre



# Votez



*Faites le choix  
de l'Unité et  
de l'Efficacité*

# PLUS QUE JAMAIS AVEC LE SNES

## POUR DEFENDRE

### LE METIER ET LES CIO



**Cécile  
CHEROUVRIER**

Depuis 2004, c'est peu de dire que l'attitude des pouvoirs publics a été très négative à l'égard de notre catégorie.

À coups de rapports, assénés tous les six mois, il s'agissait de préparer l'opinion à la disparition des CO-Psy et des CIO, accusés de tous les dysfonctionnements du système éducatif, présentés comme inutiles, « tire-au-flanc » et incontrôlables.

Dans le même temps, les textes officiels parus depuis cette date ignorent délibérément notre métier sur le champ même de ses missions.

Le SNES a saisi toutes les occasions pour faire la clarté sur les enjeux de cette disparition du point de vue des inégalités sociales, de la défense du service public et de la déontologie et de la marchandisation du conseil en orientation

Au niveau national comme académique par des publications, des réunions ou des stages, les responsables de la catégorie comme les élus des personnels ont informé largement toutes les équipes des CIO, impulsé des actions, organisé des regroupements pour débattre de ces sujets.

Aujourd'hui, les grandes manœuvres autour de l'orientation tout au long de la vie (sujet éminemment politique retenu dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne) vont se concrétiser.

Elles vont se traduire par une réforme de la formation professionnelle déjà bien entamée et par une réforme de l'orientation scolaire et professionnelle.

L'orientation tout au long de la vie doit faire disparaître les frontières entre orientation scolaire et orientation des adultes.

L'orientation doit devenir un instrument des politiques de l'emploi.

On assiste ainsi à une multiplication d'initiatives et d'avis émanant d'organismes traitant habituellement de l'économie et de l'emploi.

Dans le même temps dans l'Éducation nationale, la place et le rôle des enseignants et des entreprises apparaissent essentiels dans l'orientation en formation initiale laissant aux COPsy la charge d'effectuer des entretiens approfondis en direction des publics les plus en difficulté.

**Le SNES avance d'autres propositions pour l'École et pour améliorer vraiment l'Orientation et les a largement fait connaître.**

Par exemple pour améliorer le service rendu aux élèves et aux familles il faut selon nous tout d'abord

- **Reconnaître** l'aide à l'élaboration des projets scolaires et professionnels et la mise en œuvre des conditions de la réussite comme relevant d'un métier et d'une formation spécifique de psychologue
- **Préciser** l'articulation des missions des Conseillers d'Orientation-psychologues avec celles des enseignants sur le volet de l'orientation
- **Revaloriser** le réseau des CIO en en faisant un véritable appui pour le système éducatif en cohérence avec les missions des Conseillers d'Orientation-Psychologues
- **Valoriser** le corps des COPsy et DCIO en tirant toutes les conséquences de leur niveau de formation (master2) et établir un plan pluriannuel de recrutement



**Évelyne LE BRETON  
LANNOY**



**Claudine BUR**



**Robert RIQUOIS**

**Le SNES sera d'autant plus fort pour porter la défense et la promotion des CIO dans l'Éducation Nationale, la reconnaissance et la revalorisation de notre métier, faire avancer d'autres choix pour l'École si le 2 décembre vous votez pour ses candidats aux élections professionnelles.**

# CONSEILLER D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE UN VRAI METIER

***Le SNES défend (depuis sa création), le métier de « conseiller d'orientation » comme un métier de psychologue au sein du système éducatif. -***

- **D**ès les années 1960 en effet, un statut de "conseiller psychologue" est élaboré et revendiqué par le SNES !
- **E**t c'est la ligne directrice qui guidera l'action syndicale du SNES jusqu'à nos jours.
- **L**es projets de restructuration des services d'orientation ont été nombreux . Ils ont tous eu pour but de modifier le métier de conseiller, dans l'objectif d'avoir des personnels censés « *mieux informer* » les familles.
- **P**ar exemple, le projet Laurent, en 1967, prévoyait une séparation des fonctions des personnels intervenant dans des CIO .
- **L**'on retrouve, dès cette époque, l'idée chère à certains parlementaires, de scinder le corps avec des « informateurs » d'un côté et quelques psychologues de l'autre
- **D**epuis, les directives européennes ont conduit les différents gouvernements à tenter de ne garder dans l'Éducation nationale que le métier d'enseignant, en se séparant des différentes autres professions : psychologue, assistant social, médecin, infirmier, enseignants spécialisés des RASED pour le 1<sup>er</sup> degré...
- **C**es fonctions reviendraient trop cher et seraient mieux assurées par des organismes privés, ou par des vacations de libéraux au sein de l'école. Ce serait aller également dans le sens de la création du « guichet unique » type maison de l'emploi, où seraient regroupés tous les services s'occupant de l'insertion des jeunes. -
- **C**'est dans ce mouvement que s'est inscrite en 2003 la tentative de Luc Ferry de régionaliser les CIO et les personnels, mais aussi les propositions de Mme Tharin d'externaliser, voire de privatiser, les services d'orientation, et de modifier le recrutement des conseillers d'orientation-psychologues.
- **D**epuis d'autres rapports sont parus.. Prenant prétexte des difficultés grandissantes des jeunes à réussir dans leurs études et à s'insérer professionnellement, le gouvernement voudrait faire croire que l'orientation est mal faite et que de surcroît, ce sont les COPsy tels qu'ils travaillent actuellement qui en sont les seuls responsables !
- **D**epuis que le métier existe ,il a toujours été fortement ancré dans la psychologie .C'est donc naturellement qu'il a été concerné par l'adoption de la loi sur la protection du titre de Psychologue .Bien loin d'être dépassée cette exigence est plus que jamais d'actualité car les enjeux autour de l'orientation sont de plus en plus sensibles pour les familles et la demande d'une aide qualifiée est très recherchée.
- **L**e SNES s'est toujours battu pour conserver la spécificité de notre métier dans tous ses aspects : aide à l'élaboration des projets d'avenir certes, mais aussi prévention, adaptation et contribution à la réussite scolaire.
- **C**ar se battre pour la reconnaissance de nos fonctions de psychologue au sein de l'École, c'est se battre pour l'existence de notre métier lui-même ! Tout est lié en effet : notre qualification de psychologue, l'existence des CIO, l'exercice de notre métier.
- **C**'est la formation des conseillers qui fait l'originalité et la qualité du service rendu au public. Antoine Prost le reconnaît, en affirmant que « *l'Éducation nationale a réussi cette gageure de mettre à la disposition des familles et des jeunes des conseillers psychologues qualifiés et indépendants bien que fonctionnaires.* »

## CO-Psy : un vrai métier

**avec un statut et des missions dans l'Éducation Nationale**

**Continuons avec le SNES à le défendre**

# Agir Ensemble

- **P**our la défense de notre métier et des CIO dans l'éducation nationale
- **P**our la défense des conditions de travail ,
- **P**our la revalorisation de nos salaires
- **P**our la défense des personnels au sein des groupes de travail et des commissions paritaires



## **SNES Versailles**

3 rue Guy de Gouyon  
du Verger

94112 Arcueil Cedex

Tél : 08 11 11 03 84

ou 08 11 11 03 85

Fax : 01 41 24 80 62

Mail [s3ver@sn.es.edu](mailto:s3ver@sn.es.edu)

Site Internet

[www.versailles.sn.es.edu](http://www.versailles.sn.es.edu)

## **Responsables**

### **Académiques Orientation**

**CHEROUVRIER Cécile**

*C.I.O. Versailles 01 39 20 71 74*

**LE BRETON LANNOY Évelyne**

*C.I.O. Meudon 01 46 31 17 88*

**BUR Claudine**

*CIO Ste Geneviève des Bois*

*01 60 15 28 83*

**RIQUOIS Robert**

*CIO Nanterre Fsu 92*

*01 46 95 15 82*

## **NOS CANDIDATS:**

### **Directeurs de centre d'information et d'orientation**

1. **LE BRETON LANNOY Évelyne** C.I.O. Meudon 92
2. **RALU- BEDOUET Danny** C.I.O. Mantes la Jolie 78
3. **FACY Hélène** C.I.O. Gennevilliers 92
4. **REGNIER Dominique** C.I.O. Corbeil Essonne 91

### **Conseillers d'orientation - psychologues**

1. **CHEROUVRIER Cécile** C.I.O. Versailles 78
2. **LEVY Carole** C.I.O. Brunoy 91
3. **LATRILLE Emmanuelle** C.I.O. Meudon 92
4. **SOIHET Béatrice** C.I.O. Mantes la Jolie 78
5. **MARTIN Angélique** C.I.O. Meudon 92
6. **GARCIA Georges** C.I.O. Mantes la Jolie 78

# DES ELUS POUR VOUS DEFENDRE DANS UN CADRE PARITAIRE MAINTENU ET AMELIORE

## De graves menaces pèsent sur les compétences des commissions paritaires

Les orientations et décisions régressives du gouvernementales remettent aussi gravement en cause le paritarisme comme outil de garantie de transparence et d'égalité de traitement entre les personnels. Ainsi le gouvernement a tenté de retirer du champ de compétences des CAP le champ des mutations.

L'action du SNES et une pétition nationale ont rétabli les instances paritaires dans leur compétence. Récemment, le Ministère a mis en place des plateformes téléphoniques confiées à un prestataire privé pour conseiller et informer les collègues sur leur situation personnelle au mépris de toute déontologie.

En lien avec la RGPP, le gouvernement a également tenté de mettre en place une « charte de mobilité » calquée sur le privé où trois refus de mutation conduiraient à une radiation de la fonction publique. L'action déterminée du SNES a permis que cette charte soit retirée.

On le voit, au-delà de la gestion des carrières des personnels eux-mêmes, ces enjeux sont bien ceux de la défense du service public, des droits et statuts des fonctionnaires et de leur indépendance

tels qu'ils sont définis dans le statut de la fonction Publique de 1946. Notre conception s'oppose ainsi radicalement aux projets gouvernementaux promouvant la « méritocratie », la gestion opaque et autoritaire (ou à la tête du client) portant en germe la négation des droits de tous.

## Nos revendications et propositions

Dans ce cadre défini du Statut de la Fonction Publique, le SNES continuera à défendre une mobilité voulue et choisie des collègues. Cela passe par le respect des règles clairement édictées par l'administration elle-même et par l'existence d'un barème, reflet d'un équilibre entre toutes les situations. Nous continuons d'affirmer que le retour à un mouvement national équilibré est le meilleur gage de cette mobilité choisie.

Au niveau académique, depuis la déconcentration, nous nous battons pour que les services nous fournissent les éléments permettant une gestion rationnelle et équitable des personnels (publication de tous les postes vacants avant le mouvement comme ceux des COP devenus DCIO, calibrage du nombre de TZR par département, état des supports vacants dans les CIO avant affectation des TZR).

Ces revendications, comme celle de la tenue d'un groupe de travail pour

***Notre conception s'oppose ainsi radicalement aux projets gouvernementaux promouvant la « méritocratie », la gestion opaque et autoritaire (ou à la tête du client) portant en germe la négation des droits de tous.***

examiner les affectations des TZR, participent de la défense des TZR et de leur statut au moment où le gouvernement a décidé de créer une « agence publique » des remplacements visant à précariser les personnels affectés à cette tâche.

Nous réclamons également la tenue d'un groupe de travail spécifique avec barème et respect des vœux des collègues pour les contractuels, des contrats de 12 mois et des concours aménagés leur permettant une intégration dans le cadre d'un rétablissement puis d'une augmentation des postes mis au concours.

Nous demandons une augmentation des possibilités de congé formation en baisse constante ces dernières années et le rétablissement des congés mobilité.

## Des élus pour vous défendre

Les commissaires paritaires sont, comme vous, des collègues en exercice dans les CIO (ou SAIO) concernés par les problèmes du système éducatif, impliqués dans les actions revendicatives pour la défense du métier et du service public d'éducation et d'orientation.

Élus de tous les personnels, ils sont disponibles, vous informent avant et après les commissions (permanences, réunions d'information, courriers...), vous aident à faire respecter vos droits et vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Ils participent et visent à l'amélioration de toutes les opérations concernant la gestion des personnels (promotions, notations, TA au grade de DCIO, Mutations INTER et INTRA académiques, barèmes médicaux, mou-

vement des TZR et contractuels, congés formation)

Ils interviennent dans toutes les commissions pour que, dans le cadre du respect de l'équité entre les personnels, les situations individuelles soient prises en compte à travers des règles clairement édictées et transparentes. Les Elus du SNES expriment également les besoins en formation continue et plus généralement de la profession, du rôle et de la place des personnels et des services dans la politique éducative de l'académie.

Nous proposons aux collègues de participer de façon la plus large possible aux stages syndicaux que nous animons afin de permettre échanges et réflexions sur notre métier, nos pratiques professionnelles et sur l'évolution du système éducatif.

**En élisant les candidats du SNES le 2 décembre , vous garantirez une défense efficace de chaque collègue mais aussi les intérêts collectifs de la profession et du service public d'éducation et d'orientation.**

**Pour la défense de chacun ,dans l'intérêt de tous..**

# MODALITES DU SCRUTIN DU MARDI 2 DECEMBRE 2008

## I. Vous votez le jour du scrutin dans l'établissement entre 9h et 17h

### 1) Avant d'entrer dans l'isoloir : prenez le matériel de vote fourni par l'Admini- stration :

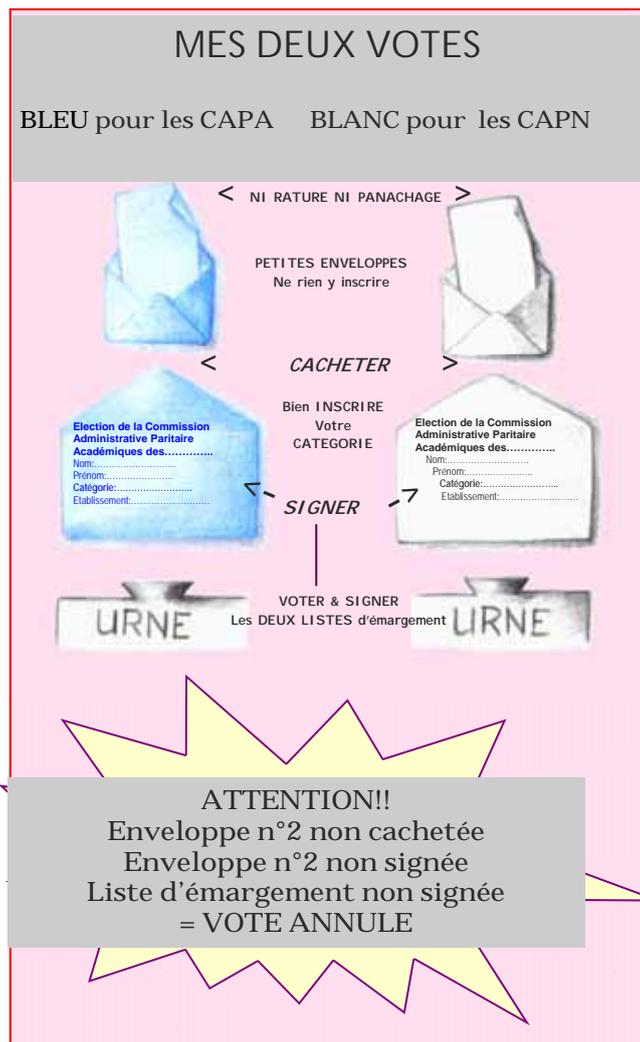
- un exemplaire de cha-  
cun des bulletins de  
vote (CAPA : bulletin  
bleu, CAPN : bulletin  
blanc)
- une enveloppe vierge  
n°1 de chaque couleur  
(CAPA : enveloppe  
bleue, CAPN : enve-  
loppe blanche)
- une enveloppe pré-  
imprimée n°2 de cha-  
que couleur (CAPA :  
enveloppe bleue,  
CAPN : enveloppe  
blanche)

### 3) Devant les urnes :

Avant d'insérer vos enveloppes pré-imprimées n°2 dans les urnes correspondantes **émargez** la liste électorale pour la CAPA et la liste pour la CAPN : en tout 2 signatures (sauf si vous êtes PEGC :

### 2) Dans l'isoloir : Pour chaque élection (CAPA et CAPN) :

- insérez votre bulletin dans  
l'enveloppe vierge de même  
couleur, sans la cacheter
- ensuite, insérez cette dernière  
dans l'enveloppe pré-imprimée  
(CAPA et CAPN selon le vote).  
Surtout ne pas  
« inverser » l'enveloppe pré-  
imprimée CAPA, bleue et l'en-  
veloppe pré-imprimée CAPN,  
blanche
- **cachez l'enveloppe**
- **écrivez lisiblement :**  
votre nom (suivi de votre nom  
de jeune fille pour les femmes  
mariées),  
votre prénom,  
votre corps (certifié, agrégé...)  
votre établissement d'affecta-  
tion
- **signez cette enveloppe.**



## II. le vote par correspondance

Si vous ne pouvez pas être présent dans votre établissement le jour du scrutin,  
**VOTEZ PAR  
CORRESPONDANCE !**

- **Faites-en la demande par écrit** à votre chef d'établissement qui vous remettra le matériel de vote (voir ci-dessus) et une 3<sup>ème</sup> enveloppe pré-affranchie par l'Administration.
- Disposez dans cette 3<sup>ème</sup> enveloppe la ou les enveloppe(s) de vote pré-imprimée(s) (n°2) qui contiennent votre vote(s).
- Adressez l'enveloppe n°3 pré-affranchie et portant la mention « élections, ne pas ouvrir », au président de la section de vote (votre établisse-

ment d'affectation ou de rattachement).

- Votre enveloppe postée doit parvenir à la section de vote au plus tard le **mardi 2 décembre 2008 avant 17h00.**
- **La prudence est de rigueur** : un courrier peut mettre plusieurs jours avant d'arriver à destination. N'attendez pas le dernier moment pour voter.
- **Attention** : votre enveloppe pré-affranchie n°3 doit être adressée à la section de vote (votre établissement) et nulle part ailleurs.

## Votre situation :

### I - Vous êtes :

Titulaire, à plein temps ou à temps partiel, en activité, affecté ministériellement ou rectoralement dans un établissement, en congé maladie ou en congé de maternité.

**Vous votez dans l'établissement où vous êtes installé (e).**

### II - Vous êtes :

- **TZR** en AFA (affectation à l'année) : **vous votez dans l'établissement d'exercice.**

- **TZR** effectuant des suppléances ou sans affectation :

**vous votez dans l'établissement où vous êtes rattaché(e).**

**En cas de problème ou de doute,  
vous pouvez appeler la section académique du SNES :**  
au **08 11 11 03 84**  
ou **01 41 24 80 56**  
e-mail : [S3ver@sn.es.edu](mailto:S3ver@sn.es.edu)  
télécopieur : **01 41 24 80 62.**